Envoyé en préfecture le 20/03/2024

Reçu en préfecture le 20/03/2024

Publié le 21/03/2024

ID: 087-218709400-20240320-202024-DE

DEPARTEMENT : Haute-Vienne ARRONDISSEMENT : Limoges COMMUNE : **MEILHAC** 

- Vu l'article L 2122-22 du code Général des Collectivités Territoriales.

- Vu la délibération du Conseil municipal 2020/37 en date du 11 septembre 2020, portant délégation de fonction du Conseil municipal au maire,

## **DECISION**

Nº 2024/02

## REFECTION SOL LOCAL TECHNIQUE MUNICIPAL

- Vu l'article L 2122-22 du code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil municipal 2020/37 en date du 11 septembre 2020, portant délégation de fonction du Conseil municipal au maire,
  - Vu les propositions en notre possession, suite à consultation,

Le Maire,

**DECIDE** de faire confiance à l'entreprise VEYRIER HABITATION sise 2147, route de Beynac à Burgnac pour la réalisation des travaux de réfection du sol du local technique municipal pour un montant de 8 404, 50 € HT, soit 10 085, 40 € TTC.

SOLLICITE une aide financière du Conseil départemental de la Haute-Vienne,

ADOPTE le plan de financement tel qu'il est présenté :

DEPENSES		RECETTES	
	Montant HT	Subventions sollicitées	
VEYRIER	8 404, 50 €	Conseil départemental	2 521, 35 €
HABITATION	°	30 %	
TOTAL HT	8 404, 50 €		
TOTAL TTC	10 085, 40 €	Reste à la charge de la commune Sur fonds propres TTC	7 564, 05 €

- PRECISE que cette opération sera inscrite au budget principal 2024.

Meilhac, le 20 mars 2024

Le Maire,

Jean-Marie MAS